



L'environnement en France

Rapport sur l'état de l'environnement

[Accueil](#) > [Thèmes](#) > [Économie verte](#) > [Dépenses pour l'environnement](#) > [Panorama général](#) > [Dépenses de protection de l'environnement](#)

Dépenses de protection de l'environnement

Fiches thématiques

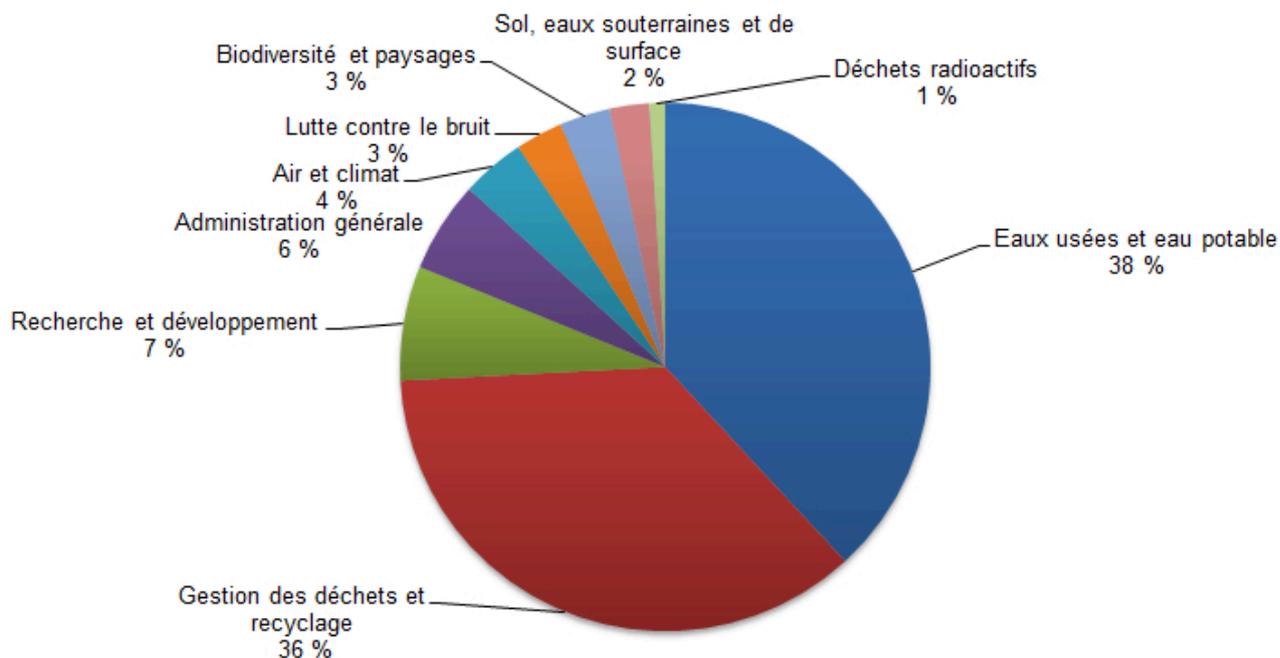
De nombreuses actions sont mises en œuvre par l'ensemble des agents économiques (administrations, entreprises, ménages) pour réparer les dégradations de l'environnement ou pour prévenir les dommages environnementaux potentiels. En 2016, les moyens financiers affectés aux dépenses liées à l'environnement atteignent 66,3 milliards d'euros : 47,0 milliards pour la protection de l'environnement et 19,3 milliards pour les opérations de gestion durable des ressources naturelles.

Les différentes composantes des dépenses liées à l'environnement

Les principaux postes de dépenses concernent le domaine de l'eau, notamment l'assainissement des eaux usées et la distribution d'eau potable, ainsi que celui des déchets, via les interventions du service public de gestion des déchets, les opérations de traitements spécifiques réalisés par les entreprises de certains secteurs d'activité ou encore le recyclage. Les dépenses liées à l'environnement englobent également celles liées à la protection de l'air, à la préservation des sols, à la lutte contre les nuisances sonores et à la protection de la biodiversité. D'autres dépenses sont transversales à

ces différents domaines. Ainsi, la progression de la connaissance et la mise en œuvre de technologies moins polluantes nécessitent des actions de recherche et développement et le fonctionnement des organismes publics en charge de l'environnement requiert des dépenses d'administration générale.

Répartition de la dépense liée à l'environnement en 2016



Note : données provisoires.

Champ : France

Source : SDES, compte satellite de l'environnement 2018

En complément de ces dépenses liées à l'environnement, près de 30 milliards d'euros ont été consacrés en 2016 au développement des énergies renouvelables en France et en particulier dans les secteurs hydraulique et éolien.

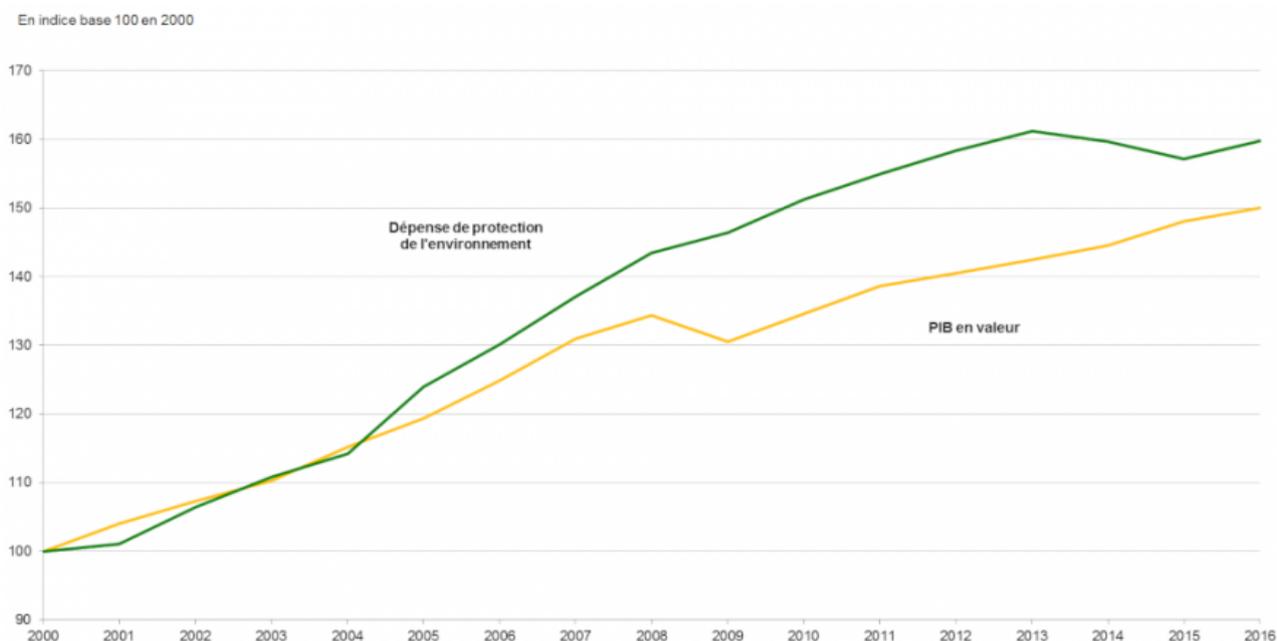
À ces montants, il convient de rajouter celui ayant trait au financement des actions mises en œuvre pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre, pour contribuer à atténuer les effets du changement climatique et permettre à la France de respecter les engagements qu'elle a pris en la matière. L'Institute for Climate Economics ([I4CE](#)) évalue ainsi à 32 milliards d'euros les efforts consentis dans ce domaine par les différents acteurs en 2016.

Une évolution dynamique, portée par le

secteur des déchets et du recyclage

La dépense liée à l'environnement, hors lutte contre le changement climatique et énergies renouvelables, augmente plus vite que le produit intérieur brut (PIB) depuis 2000. Entre 2000 et 2016, celle liée à la protection de l'environnement a ainsi progressé de 3,0 % en moyenne par an, alors que la croissance annuelle moyenne du PIB en valeur était de 2,6 % sur la même période.

Évolution de la dépense de protection de l'environnement et du PIB



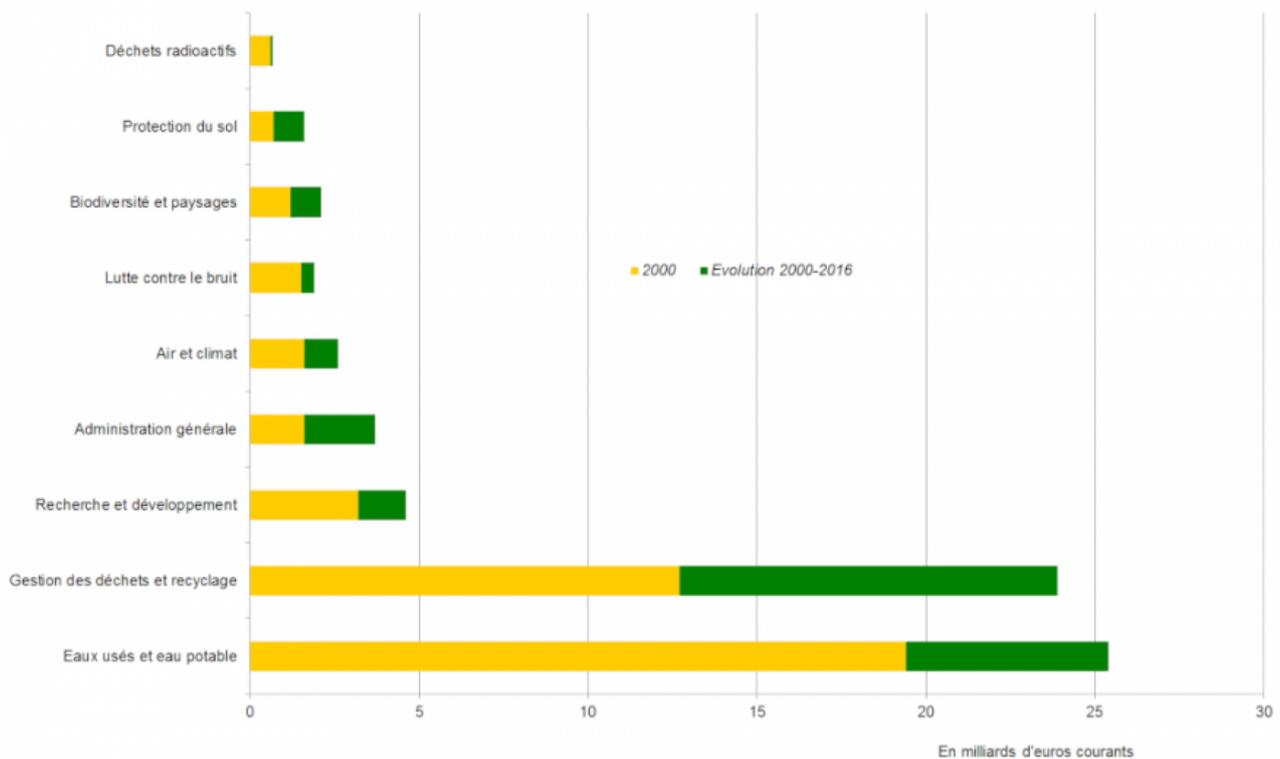
Note : données 2015 semi-définitives et données 2016 provisoires.

Champ : France

Source : SDES, compte satellite de l'environnement, 2018

La gestion des déchets et du recyclage est le secteur qui contribue le plus à la hausse de cette dépense du fait des nombreux investissements dont il fait l'objet pour améliorer la valorisation des déchets et leur collecte sélective : extension du réseau des déchetteries (4 644 en service en 2015 contre 4 007 en 2005), d'incinérateurs avec récupération d'énergie, de centre de tri et de compostage des déchets. La taxe, ou redevance, d'enlèvement des ordures ménagères a ainsi augmenté de plus de 4 % en moyenne par an entre 2005 et 2016. Le financement des dépenses de gestion des déchets et du recyclage est assuré pour l'essentiel par les entreprises (50 %) et les ménages (34 %).

Évolution de la dépense liée à l'environnement de 2000 à 2016



Note : données 2016 provisoires.

Champ : France

Source : SDES, compte satellite de l'environnement 2018

Dans le domaine de l'eau, la progression est moindre depuis 2011 par rapport à la décennie précédente, en raison notamment de la baisse des dépenses en matière de prélèvement et de distribution d'eau. Que ce soit en matière d'eau potable ou de traitement des eaux usées, ce sont les ménages et les entreprises qui contribuent le plus aux dépenses dans ce domaine.

D'une manière plus globale, les entreprises restent les principaux financeurs de la dépense de protection de l'environnement (près de 40 %) notamment dans les domaines des déchets, de la recherche et développement ou de la protection de l'air. Les administrations publiques, dont la part a diminué depuis 2008, sont les seconds financeurs (30,5 %) légèrement devant les ménages (29 %). La contribution financière européenne reste marginale (0,5 %) et s'effectue principalement sous la forme de subventions dans le cadre du Feader.

Évolution de la part de la contribution financière des acteurs dans la dépense de protection de

l'environnement

	2000	2008	en % 2016p
Administrations	30,1	34,1	30,5
Entreprises	41,8	38,3	39,9
Ménages	27,9	27,1	29,0
Europe	0,2	0,5	0,5

Lecture : en 2016, 39,9 % de la dépense de protection de l'environnement (hors distribution d'eau potable, hors récupération et atténuation du changement climatique) est financée par les entreprises.

Note : la dépense des entreprises est constituée des dépenses des entreprises du secteur de l'environnement (dont celles en délégation de services publics) et des dépenses de protection de l'environnement de l'ensemble des secteurs dans le cadre de leur processus de production.

Champ : France

Source : SDES, compte satellite de l'environnement, 2018

VOIR AUSSI

- La dépense nationale de protection de l'air et du climat
- La dépense nationale de gestion des eaux usées
- La dépense de gestion des déchets
- La dépense pour la protection des sols, des eaux souterraines et des eaux de surface
- La dépense de lutte contre le bruit
- La dépense de protection de la biodiversité et des paysages
- La dépense d'administration générale pour la protection de l'environnement
- La dépense de récupération

